

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU 2 AVRIL 2024

Présents : M. HANON, maire-président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, MM. DESPLAT, BOUNINE, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mme PICHAUREAU, M. ARENAS, Mme FOURQUET, M. ETCHEBERTS, Mme LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, WILS, VIVES, Mme BOUBARNE, M. COSTEDOAT, Mmes DARSAUT, MARQUEHOSSE, M. RAMALHO, Mmes JANNEL, MUSEL, MM. CONEJERO, BERGES, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE

Absents mais ayant donné pouvoir : Mmes BAYLE-LASSERRE (pouvoir à M. BOUNINE), LAMAZERE (pouvoir à M. GROUSSET), DOMBLIDES (pouvoir à M. MELIANDE)

Secrétaire de séance : Mme LEMBEZAT

24 – 41 - COMMISSION TAURINE – AUTORISATION DONNEE AUX MEMBRES À DÉMARCHER LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES EN VUE DE LA RÉCOLTE DE FONDS POUR L'ORGANISATION DES FÊTES

Rapport présenté par Monsieur GROUSSET, maire-adjoint :

Par délibérations en date du 9 mars 2021 et du 21 septembre 2021, le Conseil municipal a créé une commission chargée de participer à l'organisation de la journée taurine et en a désigné les membres.

La composition de cette commission est fixée comme suit :

- 3 conseillers municipaux
- 7 membres qualifiés

Depuis plusieurs années, ces membres sont très actifs dans la recherche de financements pour participer aux dépenses liées à l'organisation des fêtes.

Ces financements proviennent de dons, de sponsors, mais également de la vente de supports de communication tels qu'ils sont fixés par délibération en date du 27 février 2024 complétée par une délibération du 2 avril 2024.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de donner mandat aux membres de la commission taurine pour démarcher les personnes morales et physiques du territoire pour le compte de la Commune en vue de récolter des fonds pour l'organisation des fêtes.

Il est précisé que les sommes collectées feront l'objet de l'émission d'un titre de recettes sur le budget annexe des fêtes d'Orthez.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 32 voix pour – 1 contre (M. DELTEIL) :

- autorise les membres de la commission taurine à démarcher les personnes morales et physiques du territoire pour le compte de la Commune en vue de récolter des fonds pour l'organisation des fêtes,
- précise que les sommes récoltées feront l'objet d'un titre de recettes sur le budget annexe des fêtes.

Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 2 avril 2024

Et tous les membres présents ont signé

Pour copie conforme et certificat d'affiche.

Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON

Publiée le

